





Gouvernance de l'eau souterraine d'Abitibi-Témiscamingue

Le défi de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue

MÉMOIRE

Déposé à monsieur le ministre Pierre Arcand
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Octobre 2011
Amos, Québec



Pour information

SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

341, rue Principale Nord
5^e étage, bureau 5040
Amos (Québec) J9T 2L8

Téléphone : 819 732-8809, poste 8239

Télécopieur : 819 732-8805

Courriel : info@sesat.ca

Site internet : www.sesat.ca

Président : Serge Bastien

Coordonnateur : Olivier Pitre

Remerciements

La SESAT désire remercier les personnes qui ont contribué à ce mémoire, soit sur le plan des discussions en lien avec la démarche de la SESAT, la rédaction du mémoire, la révision du texte, ou encore pour les appuis des divers partenaires. Merci à Yvon Maranda (MDDEP), Jean-Pierre Pelletier (UdeSherbrooke), Claire Firlotte (MRNF), Jacinthe Châteauvert (CREAT), Patricia Boutin (OBVAJ), Ambroise Lycke (OBVT), Steven Maheux (MRC Abitibi), Linda Perron-Beauchemin (UQAT), Olivier Pitre et Geneviève Godbout (SESAT).

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	4
1. INTRODUCTION	5
2. PRÉSENTATION DE LA SESAT	6
3. GOUVERNANCE DE L'EAU SOUTERRAINE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 2011	10
4. COMMENT LA SESAT CONTRIBUE-T-ELLE À L'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE GOUVERNANCE DES EAUX SOUTERRAINES?	12
5. COMMENT LA SESAT ENTEND-ELLE RELEVER LE DÉFI DE L'INTÉGRATION?	17
6. DEMANDE DE LA SESAT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	18
ANNEXE I L'EAU SOUTERRAINE DES ESKERS ET MORAINES, RESSOURCE-CLÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	20
ANNEXE II RÉSOLUTION CA-2011-10-19-01 ADOPTION DU MÉMOIRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SESAT	25
ANNEXE III LETTRES D'APPUI / RÉOLUTIONS D'APPUI DES PARTENAIRES	29
ANNEXE IV SOMMAIRE EXÉCUTIF PROJET DE GESTION INTÉGRÉE ET CONCERTÉE DE L'ESKER AQUIFÈRE SAINT-MATHIEU/BERRY	40
ANNEXE V PLAN D'ACTION 2011-2012 DE LA SESAT	47

1. Introduction

La gouvernance de l'eau est un enjeu de plus en plus d'actualité au Québec. Ces dernières années, le gouvernement du Québec a réalisé un grand nombre d'initiatives et d'actions reliées à cette thématique. L'établissement d'un cadre législatif ayant pour objectif d'améliorer la gestion et la protection de la ressource hydrique, la subdivision du Québec en 40 zones de gestion intégrée des ressources en eau gérées par les organismes de bassins versants (OBV) et le financement de projets dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines (PACES) témoignent de cet engagement gouvernemental.

La gouvernance de l'eau, particulièrement en ce qui a trait à l'eau souterraine interpelle particulièrement les Témiscabitiens depuis quelques décennies. Si l'eau souterraine n'est pas une préoccupation exclusive à l'Abitibi-Témiscamingue, c'est sûrement là où elle s'est manifestée de façon des plus significatives, notamment en raison de la qualité exceptionnelle de l'eau présente dans les eskers et moraines de son territoire. Cette préoccupation régionale à l'égard de l'amélioration de cette gouvernance s'est exprimée à travers le dépôt de mémoires, la tenue de colloques et de forums régionaux, l'établissement de partenariats et le développement d'une unité de recherche sur l'eau souterraine à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – la SESAT – dépose le présent mémoire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), monsieur Pierre Arcand. Ce mémoire vise à faire reconnaître la SESAT comme intervenant de premier plan quant à la gouvernance de l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue. Ce souhait est appuyé par une volonté régionale, tant des élus que de la population et de nos partenaires. Ce document permettra à monsieur le ministre Arcand et à la direction centrale du MDDEP de prendre connaissance des particularités régionales de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de gouvernance de l'eau souterraine ainsi que du rôle joué par la SESAT. À notre connaissance, la SESAT est le seul organisme québécois dont la mission est de répondre quotidiennement aux défis que pose la gouvernance de l'eau souterraine et dont les actions s'inscrivent directement dans le prolongement des engagements gouvernementaux en matière de gouvernance et de protection de cette ressource.

Ce mémoire argumente la demande de reconnaissance officielle de la SESAT par le MDDEP, en tant qu'un des organismes de gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, en partenariat privilégié avec les OBV régionaux et le Groupe de recherche sur les eaux souterraines (GRES) de l'UQAT. Sont présentés les réalisations de la SESAT, l'importance de sa contribution au milieu régional, à la gouvernance régionale de l'eau, aux engagements gouvernementaux et la façon dont la SESAT compte relever le défi de l'intégration.

2. Présentation de la SESAT

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue, communément appelée par son acronyme, la SESAT, est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de représentants de plusieurs partenaires : municipalités, MRC, plusieurs ministères (MDDEP, MRNF, MAMROT, MESS, MDEIE), Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, OBV Abitibi-Jamésie et OBV du Témiscamingue, UQAT, SADC Harricana. Les milieux scientifique, socio-économique, environnemental et de l'éducation y sont également représentés.

À partir de l'année 2001, l'excellente qualité de l'eau des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue a été reconnue internationalement alors qu'à plusieurs reprises, des prix prestigieux ont été remis à différentes municipalités qui ont participé au fameux concours de dégustation d'eau de Berkeley Spring (ÉU). C'est alors que dès 2002, un regroupement de citoyens a créé la SESAT. Issu du milieu, cet organisme s'est rapidement positionné auprès des autorités municipales et des milieux d'affaires et industriels comme lieu de réflexion sur la valorisation durable l'eau souterraine. Cette première mission s'est vite développée sous forme d'interrogations quant aux origines, à la vulnérabilité et au besoin de protection de la ressource eau souterraine. La SESAT, en étroite collaboration avec la direction de l'UQAT, a alors ciblé l'acquisition et le transfert de connaissances comme premier objectif pour ses interventions.

La mission de la SESAT est de soutenir l'acquisition et le transfert de connaissances en vue d'assurer une gestion responsable, concertée et proactive du potentiel hydrique de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue. La gouvernance, la protection et la valorisation de l'eau souterraine sont les lignes directrices qui guident l'ensemble de ses activités. Ses interventions s'inscrivent sous trois objectifs majeurs :

- ✚ Contribuer à établir des règles relatives à la gouvernance, la protection et la mise en valeur de l'eau souterraine;
- ✚ Baser les actions, les orientations, les décisions sur la recherche et la connaissance de l'eau et dans ce but, soutenir les efforts de recherches effectuées par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- ✚ Assumer le rôle de concertation sur le territoire et favoriser l'acquisition et le transfert de connaissances vers tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau souterraine.

Réalisations de la SESAT

Dans les premières années de son existence, la SESAT a mis des efforts sur l'acquisition de connaissances en lien avec la valorisation de la ressource. Trois études ayant cet objectif ont alors été commandées (2004, 2006 et 2010). La SESAT a collaboré étroitement avec l'UQAT à l'organisation du 3^e colloque sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (mars 2007) et au premier forum provincial sur les eaux souterraines (septembre 2007). Au printemps 2008, une permanence est entrée en poste, ce qui a permis la mise en place d'une structure de gestion plus performante. Des documents administratifs tels les planifications stratégiques et les rapports annuels, un plan de communication, un site internet et un dépliant ont été produits. La

composition du conseil d'administration s'est élargie aux limites administratives de la région, tout en devenant multipartite. La recherche documentaire s'est amplifiée, ce qui a permis la rédaction et la diffusion d'un état de situation. Le document *Gouvernance de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue; État de situation 2010*¹.

La Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT) de l'Abitibi-Témiscamingue a mandaté la SESAT a titre de table « territoires particuliers que constituent les eskers/moraines » comme partie intégrante de sa section « Enjeux territoriaux ». Le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de la CRRNT, adopté en janvier 2011 par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue, comprend actuellement quatre thématiques élaborées par la SESAT :

- Contamination des eaux souterraines par d'anciens dépôts en tranchée et dépotoirs
- Exploitation de sablières sur esker/moraine
- Exploration minière, Exploitation minière et Protection de l'Eau potable
- Exploitation forestière et activités connexes sur esker/moraine

Plus récemment au printemps 2011, la SESAT a organisé le deuxième forum provincial sur l'eau souterraine. Sous le thème *L'eau souterraine, un patrimoine à connaître et à gérer*, plus de 200 personnes sont venues se renseigner et débattre des enjeux reliés à l'eau souterraine. La SESAT se félicite d'avoir invité monsieur Yvon Maranda, chef du Service de la gestion intégrée de l'eau du MDDEP, à titre de président d'honneur pour cet événement.

Beaucoup d'efforts sont également déployés par la SESAT dans le dossier de la vulgarisation des informations relatives aux eaux souterraines et particulièrement à la présence d'eskers et de moraines en région (annexe I). Ces formations géologiques que sont les eskers et moraines sont, en Abitibi-Témiscamingue, des aquifères granulaires particulièrement sensibles à la contamination. Il revient à la SESAT de bien informer et de sensibiliser le plus grands nombres d'utilisateurs pour assurer la protection de l'eau souterraine.

La SESAT s'est engagée à réaliser, au cours de l'année 2011-2012, plusieurs actions qui s'inscrivent dans les objectifs mis en lumière dans son état de situation 2010 et lors du 2^e forum sur l'eau souterraine (annexe V). L'élément central de ce plan d'action est la mise en place d'un modèle de gouvernance et de gestion intégrée de l'eau souterraine via la réalisation du projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère St-Mathieu-Berry (annexe IV). Les orientations que la SESAT s'est données, soit la gouvernance, la protection et la valorisation durable de la ressource eau souterraine sont atteintes par la réalisation des actions associées à chacun des objectifs suivants :

- ✚ Informer et sensibiliser la population à l'importance de l'eau souterraine;
- ✚ Faire connaître les préoccupations en matière d'eau souterraine;
- ✚ Promouvoir la sécurisation des eaux souterraines à risque de contamination par la présence de dépôts en tranchée et par tous les secteurs d'activités sur eskers et moraines;
- ✚ Obtenir un financement récurrent adéquat pour la réalisation des activités de la SESAT;

¹ SESAT. 2010. Gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue. État de situation 2010. 262 p.
<http://www.sesat.ca/RadDocuments/SESAT%20-%20C3%89tat%20de%20situation%202010.pdf>

- ✚ Poursuivre l'obtention de la reconnaissance régionale parmi la population et les organisations;
- ✚ Poursuivre les travaux du comité Valorisation eau d'esker;
- ✚ Soutenir le développement de la main-d'œuvre spécialisée dans les professions et métiers touchant les ressources hydriques.

Une reconnaissance qui dépasse les limites de la région

Au cours des trois dernières années, la SESAT a fait ses preuves et a fini par atteindre une expertise reconnue et sollicitée par ses partenaires. De plus en plus, la SESAT est appelée à expliquer et vulgariser les préoccupations en lien avec l'eau souterraine, tant auprès de ses partenaires que des médias, de la population et de certaines compagnies privées. Fiers de cette reconnaissance régionale, la direction et le personnel de la SESAT sont appelés à participer à plusieurs exercices régionaux de concertation et de planification stratégique, tant publics que privés. Par exemple, la SESAT siège à la fois à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (CRRNT) et aux comités consultatifs de certaines entreprises minières.

Lors des deux derniers forums sur l'eau souterraine, plusieurs organismes régionaux ont affirmé ou réaffirmé leur volonté de travailler en collaboration avec la SESAT. L'UQAT, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, le Conseil régional de l'environnement (CREAT), les deux organismes de bassins versants (l'OBVAJ et l'OBVT), le comité régional ACCORD, la MRC d'Abitibi sont parmi les partenaires qui ont formulé leurs engagements publiquement.

Cette reconnaissance ne se limite pas à l'Abitibi-Témiscamingue. En province, nombreux sont les acteurs de l'eau qui reconnaissent la pertinence de l'existence de la SESAT ainsi que son caractère unique. En tant que partenaire privilégié du Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'UQAT, la SESAT est considérée comme un acteur majeur au sein du Groupe de recherche interuniversitaire sur les eaux souterraines (GRIES). Nous sommes notamment en contact avec les OBV partenaires des six autres projets PACES, ailleurs en province. Par ailleurs, la SESAT a également été appelée à siéger au conseil d'administration d'Aquacentrum, lieu privilégié de réflexion, de discussions, de mise en commun et de diffusion des connaissances sur l'eau au Québec.

Financement et des engagements à poursuivre

En 2008, l'Entente spécifique triennale sur le développement durable des ressources en eau souterraine dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été conclue entre la SESAT, l'UQAT, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, le comité régional ACCORD et quatre ministères du gouvernement du Québec, soit le MDDEP, le MDEIE, le MESS et le MAMROT. Cette entente a permis à la SESAT d'obtenir le financement nécessaire pour réaliser nombre d'actions fondamentales issues d'un premier plan triennal (2009-2012).

Le 31 mars 2011 a marqué la fin de cette entente spécifique. Heureusement, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue a signé, pour une autre année, une entente permettant la réalisation des actions ciblées dans le prochain plan d'action 2011-2012. Malgré la reconnaissance de la grande importance du rôle de la SESAT, ses partenaires financiers actuels ne peuvent lui assurer un

financement à long terme car la gouvernance des eaux souterraines n'est que l'un des nombreux aspects de la gestion intégrée du territoire qui leur incombe. La SESAT doit donc trouver une source de financement adéquate et récurrente. Sans l'intervention du MDDEP, cette tâche restera un défi excessivement difficile à réaliser au cours des années à venir.

3. Gouvernance de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue en 2011

L'Abitibi-Témiscamingue, comme plusieurs autres régions du Québec, tire la majorité de son eau potable du sous-sol. Les eaux souterraines sont la source d'eau potable de 73,4 % de la population témiscabitiébienne². Grâce à sa qualité exceptionnelle, l'eau souterraine issue des eskers constitue un élément propre au développement de l'identité régionale et s'inscrit également comme un outil de développement économique. Une gestion efficace de cette ressource englobe donc implicitement un cadre législatif très large. Les eaux souterraines d'Abitibi-Témiscamingue tombent ainsi sous la coupe de plusieurs cogestionnaires. Malgré le fait que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) soit le ministère officiellement responsable de la ressource hydrique, il n'opère pas seul et collabore régulièrement avec d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) via la direction régionale de l'Agence de la Santé et des Services sociaux (ASSS) et sa direction de la Santé publique (DSP) surveille les risques à la santé publique en lien avec la qualité de l'eau des réseaux, tant publics que privés, et est également très impliqué dans le suivi de la qualité de l'eau des puits privés. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) intervient pour tout ce qui concerne les services d'eau municipaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est le principal intervenant lorsqu'il est question d'agriculture, de pisciculture ou d'embouteillage. Le secteur d'activité « territoire » du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) tient compte des « territoires eskers/moraines », ceux-ci étant fortement reliés aux qualités intrinsèques des eaux souterraines. La gestion concomitante des secteurs « forêts », « mines », « faune » et « énergie » du MRNF, ainsi que les actions ciblées de certaines sociétés d'État qui relèvent du MRNF, notamment Hydro-Québec, ont également un impact quotidien sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a, lui aussi, pris une part active au développement des eaux souterraines, notamment par l'identification en 2002 d'un créneau de valorisation axé sur cette ressource dans le cadre de la démarche d'*Action concertée de coopération régionale de développement* (ACCORD). Le gouvernement fédéral est, quant à lui, peu sollicité sur les questions d'eau en Abitibi-Témiscamingue, ses compétences dans ce domaine s'étendant principalement aux pêches, à la navigation, aux terres fédérales et aux relations internationales.

À cette liste, il faut ajouter les gestionnaires régionaux : la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, les cinq Municipalités régionales de comté (MRC) témiscabitiébennes, les nombreuses municipalités approvisionnées en eaux souterraines et un grand nombre de gestionnaires d'ouvrages de captage non municipaux : centres de la Petite Enfance, écoles, campings et centres pour personnes âgées. Les industries sont également gestionnaires de première ligne des eaux souterraines sur les portions du territoire qui leur sont allouées.

Avec la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection adoptée en juin 2009 par l'Assemblée nationale, les Organismes de bassin versant (OBV) viennent jouer un rôle majeur dans la gestion régionale de l'eau. En effet, ce sont ces

² MDDEP. 2000. *Portrait régional de l'eau - Abitibi-Témiscamingue*. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region08>

organismes qui sont officiellement mandaté par le gouvernement pour être le maître d'œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à un niveau régional entre autres par la réalisation d'un plan directeur de l'eau. Des suites de l'adoption de cette loi, deux organismes de bassin versant ont vu le jour en Abitibi-Témiscamingue soit l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ). Ces deux nouveaux organismes ont été créés en 2010 et amorcent leur plan directeur de l'eau respectif. Le mandat des OBV touche autant l'eau souterraine que l'eau de surface. Présentement l'OBVT et l'OBVAJ s'appuient sur l'expertise de la SESAT pour les questions relatives aux eaux souterraines.

Le Conseil régional de l'Environnement Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et un nombre grandissant de comités de riverains jouent également un rôle essentiel dans la gouvernance régionale de l'eau. Par leurs activités de concertation, de transfert d'information et de vulgarisation, ces organismes assurent une amélioration constante du niveau de connaissances régional et ainsi une meilleure compréhension des enjeux et des différentes stratégies d'aménagement.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) compte depuis 2003 un Groupe de recherche sur les eaux souterraines (GRES). Les efforts passés et présents de ce groupe de recherche sont principalement axés sur les activités de cartographie. En plus d'avoir organisé trois colloques sur la ressource hydrique souterraine (2004, 2005 et 2007), modélisé en 3D une portion de l'esker St-Mathieu/Berry (2006)³, menées des études ciblées sur l'esker St-Mathieu/Berry et l'esker de Barraute⁴, rédigé l'Atlas hydrogéologique de la MRC d'Abitibi (2007)⁵, classifié des eskers et moraines témiscabitiens en fonction de leur potentiel aquifère⁶, ils mènent actuellement différents projets de maîtrise et de doctorat. Enfin, le GRES-UQAT est réalise actuellement un Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) financé par le MDDEP couvrant une première moitié du territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les objectifs, mandats et expertises de tous ces intervenants sont extrêmement variés et dans une région plus peuplée, pourraient constituer autant de barrières à la concertation. Toutefois en Abitibi-Témiscamingue, cela ne représente somme toute qu'un nombre limité d'intervenants, opérant dans un réseau relativement serré.

³ Riverin, M.-N. 2006. *Caractérisation et modélisation de la dynamique d'écoulement dans le système aquifère de l'esker St-Mathieu/Berry, Abitibi, Québec*. Thèse MSc, Université du Québec, INRS-Eau, Terre et Environnement, Québec, 165 p.

⁴ Veillette, J. Cloutier, V. de Corta, H. Gagnon, F. 2007. *A complex recharge network, the Barraute esker, Abitibi, Quebec*. OttawaGeo.

⁵ Cloutier, V. Veillette, J. Roy, M. Bois, D. Gagnon, F. de Corta, H. *Atlas hydrogéologique de la MRC d'Abitibi, phase 1*. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 24 p., 36 cartes.

⁶ Nadeau, S. 2011. *Estimation de la ressource granulaire et du potentiel aquifère des eskers de l'Abitibi-Témiscamingue et du sur de la Baie-James (Québec)*. Thèse MSc, Université du Québec à Montréal, Québec, 145 pages

4. Comment la SESAT contribue-t-elle à l'atteinte des engagements gouvernementaux de gouvernance des eaux souterraines?

Ces dernières années, une effervescence et une urgence d'agir se sont fait ressentir dans la gouvernance de l'eau au Québec.

Loi affirmant le caractère collectif de l'eau et visant à renforcer sa protection

En juin 2009, le gouvernement a adopté la *loi affirmant le caractère collectif de l'eau et visant à renforcer sa protection* (engagement n° 1 de la Politique : Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique).

Contribution de la SESAT : en 2008, dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi N°92, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, la SESAT, en collaboration avec la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue et l'UQAT a rédigé et présenté en commission parlementaire un mémoire conjoint adressant principalement des recommandations en lien avec les eaux souterraines, et ce dans le cadre légal proposé par le projet de loi.

Gestion intégrée de l'eau par bassins versants

Au printemps 2009, le gouvernement du Québec a procédé à un redécoupage des zones de gestion intégrée de l'eau du Québec méridional (engagements n° 2 et 3 de la Politique : Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant). Ce faisant, huit nouveaux organismes de bassin versant ont été créés et reconnus par le MDDEP, dont l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ).

Contribution de la SESAT : dès le départ, la SESAT s'est impliquée au sein des deux conseils d'administration des OBV de la région et inversement, ces OBV siègent aujourd'hui sur le conseil d'administration de la SESAT. Forte partisane de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la SESAT reconnaît la légitimité des mandats confiés aux OBV par le MDDEP. Toutefois, en Abitibi-Témiscamingue, les énergies des OBV régionaux sont davantage orientées vers la gouvernance des eaux de surface tandis que la SESAT consacre les siennes exclusivement à la gouvernance des eaux souterraines. Les ressources financières et humaines limitées, ainsi que l'immensité des territoires à couvrir imposent une harmonisation de nos efforts ainsi qu'une répartition claire des dossiers traités. La reconnaissance des forces vives de ces organisations est ainsi partagée.

Monsieur Ambroise Lycke, directeur de l'OBVT, résume le lien qui unit son organisme à la SESAT : « Nous sommes très complémentaires l'un et l'autre et sans la SESAT, nous ne pourrions aller avec autant de profondeur dans le domaine des eaux souterraines avec les ressources actuelles. » À titre d'exemple, *l'État de situation 2010, Gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue* que la SESAT a publié à l'automne 2010 fournit sous forme déjà

synthétisée les informations pertinentes aux eaux souterraines que les OBV peuvent inclure dans leurs Plans directeurs de l'eau (PDE) respectifs.

Il y a donc une forte complémentarité entre les mandats de la SESAT et ceux des deux OBV régionaux. L'OBVAJ et l'OBVT reconnaissent la SESAT comme un organisme d'une grande utilité en termes de concertation sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue (Annexe III).

Bureau des connaissances sur l'eau

Le Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines a été lancé une première fois dès septembre 2008 et a été reconduit pour un troisième appel de propositions au mois de juin 2011 (engagement n° 5 de la Politique : Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec).

Contribution de la SESAT : Depuis sa création en 2003, le Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'UQAT a toujours été le plus grand partenaire de la SESAT. Avec la mise en marche par le MDDEP de sept projets d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines (PACES), un maillage s'est créé entre les universités chargées de leur réalisation et les organismes de transfert de connaissances : Organismes de bassin versant, Conseils régionaux de l'environnement, Conférences régionales des élus, etc. Dans ce réseau, la SESAT est le seul organisme de transfert de connaissances dédié exclusivement et de façon permanente à la gouvernance des eaux souterraines. Notre collaboration au PACES d'Abitibi-Témiscamingue s'articule sur plusieurs plans :

- Collaboration avec les agents de recherche du GRES pour l'acquisition de données existantes, particulièrement au niveau des activités anthropiques
- Rédaction d'un ouvrage de vulgarisation et de la diffusion des principaux résultats du projet au cours de la dernière année du PACES-AT
- Promotion de la nécessité d'un second PACES-AT qui couvrirait la seconde moitié du territoire municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Implication en termes de temps dans la mise en œuvre du second PACES-AT.

Comme l'a souligné M. Normand Boulianne, chef du Service de l'aménagement et des eaux souterraines du MDDEP, lors du premier colloque du GRIES (octobre 2010) : « l'acquisition de connaissances constitue une première étape. Ces connaissances devront ensuite être utilisées à leur plein potentiel dans l'aménagement du territoire, ce qui requiert le travail d'organismes compétents et expérimentés, dédiés au transfert de connaissances ».

Redevances pour l'utilisation de l'eau

Avec la mise en vigueur du *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* (août 2009) et du *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau* (décembre 2010), le gouvernement du Québec a concrétisé la mise en pratique du principe d'« utilisateur-payeur » (engagement n° 9 de la Politique : Développer et mettre en place, de façon progressive, à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec).

Contribution de la SESAT : Le sujet de la redevance a été un des cinq sujets-enjeux abordés lors du deuxième forum sur les eaux souterraines de la SESAT (mars 2011). De plus, en juillet 2010, dans le cadre de la consultation publique sur le projet de *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau*, la SESAT et la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue ont rédigé un mémoire conjoint présentant nos principales recommandations:

- ✚ qu'il y ait une répartition de base du Fonds vert dans toutes les régions du Québec, de façon à ce que la gouvernance de l'eau (de surface et souterraine) soit assurée sur l'ensemble du territoire québécois. Nous recommandons que cette partie du Fonds vert soit gérée de façon distincte, transparente et participative.
- ✚ **que la SESAT soit reconnue comme un organisme permanent responsable de la gouvernance territoriale de l'eau souterraine, et que la possibilité de lui attribuer un financement récurrent soit considérée par le MDDEP au même titre que les OBV.**
- ✚ de laisser la possibilité d'utiliser un autre type de découpage que celui des bassins hydrographiques lors du processus de gestion intégrée et concertée. Nous recommandons au MDDEP de ne pas appliquer une loi et des règles « mur à mur », mais de laisser place à l'innovation dans les modèles de gouvernance.

L'Abitibi- fournira une part importante de ces redevances basées sur son utilisation d'eau souterraine, notamment via les activités d'extraction de l'industrie minière, des papetières, des scieries et des embouteilleurs. Compte tenu du rôle qu'elle est appelée à jouer en région et pour le Québec, nous considérons qu'il serait tout à fait indiqué que la SESAT soit l'un des bénéficiaires des montants perçus par redevance en Abitibi-Témiscamingue.

Économie d'eau potable

Au printemps dernier, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du MAMROT, a rendu publique sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* (avril 2011) (engagement n° 49 de la Politique : Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités).

Contribution de la SESAT : Plusieurs des mesures que l'on retrouve dans cette stratégie et qui s'adressent aux municipalités venaient tout juste d'être discutées lors du deuxième forum sur les eaux souterraines organisé par la SESAT. Les municipalités d'Abitibi-Témiscamingue, comme celles du Québec en général, semblent mal connaître l'étendue et l'état de leurs infrastructures d'eau nuit au calcul des coûts réels de ces services. Les coûts réels étant méconnus, il n'y a aucune assurance que les modes et niveaux de facturation actuels sont adéquats. Ce constat avait été mis en lumière dans l'état de situation 2010 de la SESAT. C'est pourquoi le sujet a été retenu comme un sujet-enjeu lors du forum de mars 2011. La conclusion des discussions est que cette conscientisation doit se faire non seulement auprès des gestionnaires municipaux, mais également auprès des consommateurs d'eau municipale, tant résidentiels que commerciaux et industriels. Selon la majorité des participants, l'intervention gouvernementale est essentielle pour y arriver. De par son mandat, sur son territoire, la SESAT entend consacrer temps et énergies à sensibiliser tant les gestionnaires que les consommateurs aux défaillances des modes de gestion actuels.

Autres engagements de la Politique nationale de l'eau et réalisations de la SESAT

Engagement #8 : Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.

L'un des trois objectifs généraux que la SESAT s'est donnés concorde parfaitement avec cet engagement de la PNE :

Assumer le rôle de concertation sur le territoire et favoriser l'acquisition et le transfert de connaissance vers tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau souterraine.

Depuis trois ans, la SESAT a entrepris de nombreuses actions de diffusion de connaissances sur la gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue. La plupart de ces activités s'exercent maintenant en continu :

- Site Internet
- Diffusion d'une revue de presse hebdomadaire
- Bulletins électroniques (trois par année)
- Émission de communiqués
- Entrevues et conférences de presse
- Conférences thématiques publiques et privées
- Rédaction de mémoires
- Participation à de nombreuses rencontres de concertation publiques ou privées
- Représentation à différents forums et colloques
- Participation à deux commissions parlementaires
- Publication de l'État de situation 2010 de la SESAT, *Gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue*
- Organisation et tenue d'un colloque (mars 2007) et de deux forums sur les eaux souterraines (septembre 2007 et mars 2011)
- Mise en œuvre du Projet pilote de gestion intégrée et concertée de l'esker aquifère St-Mathieu/Berry

La SESAT entend poursuivre ses nombreuses collaborations au cours des prochaines années, notamment avec les deux OBV de la région, les cinq tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) présentes en région et avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). Il est d'ailleurs important de mentionner que le siège coopté du milieu environnemental est actuellement occupé par la présidente du CREAT. Certaines actions, notamment celles de concertation, obligent la coopération de ces deux organisations.

Engagement #26 : Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau, à l'échelle du bassin versant.

Le plan d'action 2011-2012 de la SESAT (annexe V) prévoit, entre autres, promouvoir la sécurisation des eaux souterraines à risque de contamination sur eskers et moraines.

L'une des principales menaces à la qualité des eaux souterraines est la présence d'anciens dépôts en tranchée (DET) sur de nombreux segments d'eskers et moraines, souvent dans

d'anciennes sablières. L'Abitibi-Témiscamingue compte 69 DET, mais ne dispose que de très peu d'information sur chacun d'eux. La fermeture des DET ne remonte qu'à janvier 2009, et ainsi ces informations existent toujours, mais elles sont disséminées entre les anciens gestionnaires et risquent de se perdre au fil du temps. De plus, aucun suivi en temps réel des eaux souterraines n'est exercé sur ces 69 sites si bien que l'état actuel de la contamination demeure inconnu.

La SESAT considère qu'il s'agit là d'une situation instable et que le potentiel de contamination de l'eau par ces sites est très important, tant à l'échelle locale que régionale. Il s'agit d'ailleurs de l'un des cinq sujets abordés par le forum 2011 de la SESAT. C'est également l'une des quatre thématiques soumises par la SESAT à la CRRNT pour alimenter le contenu du PRDIRT. La SESAT a déjà défini les problématiques, les enjeux et les objectifs reliés à cet enjeu. Un plan d'action a de plus été soumis à la CRRNT afin de relever ce défi sans délai.

5. Comment la SESAT entend-elle relever le défi de l'intégration?

La mise sur pied en 2003 du projet *Perspective STS* du conseil de la Science et de la Technologie (CST) avait pour mandat de définir les grands défis auxquels le Québec devra faire face au cours des prochaines années et de voir comment la recherche peut contribuer à y apporter des solutions. Le dernier grand défi traité dans le cadre de ce projet « La gestion des ressources naturelles et le développement durable » englobait les enjeux de gestion intégrée de l'eau au Québec. Ses conclusions ont été publiées à la fin de l'année 2010⁷.

La stratégie souligne que le grand défi demeure le processus d'intégration lui-même. Encore une fois, il s'agit de l'un des objectifs constitutifs de la SESAT :

Assumer le rôle de concertation sur le territoire et favoriser l'acquisition et le transfert de connaissance vers tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau souterraine.

De par la composition de son conseil d'administration, par les partenariats développés au cours des neuf dernières années et de par ses activités, la SESAT est présentement l'organisme le mieux positionné en Abitibi-Témiscamingue pour rejoindre les très nombreux et très variés intervenants de la gouvernance des eaux souterraines (voir section précédente).

Le CST recommande spécifiquement qu'un **programme de recherche sur l'intégration** devrait se concentrer sur des **projets pilotes** pour optimiser les retombées des ressources financières. **L'objectif général des projets pilotes en matière d'intégration doit viser prioritairement à relier les composantes biophysiques avec les composantes de nature socioéconomique et environnementale du bassin versant.**

C'est également le point de vue de la SESAT. La gestion intégrée de l'eau à l'échelle de notre région (65000km²) ne pourra se concrétiser sans une approche par projets exhaustifs, mais à petite échelle. C'est pourquoi nous avons élaboré dès 2007 le projet pilote de gestion intégrée et concertée de l'esker aquifère St-Mathieu /Berry (100 km²)^{8,9}. Ce projet pilote touche six municipalités de la MRC d'Abitibi et intègre différents volets : approche de concertation et partenariats, utilisation des ressources humaines et naturelles, diffusion de connaissances, ressources à protéger et à mettre en valeur, mise en œuvre de scénarios de développement originaux. Il vise la création en région d'un modèle de gouvernance et de gestion intégrée des eaux souterraines d'un aquifère granulaire. Ce modèle pourra par la suite être exporté et adapté à d'autres aquifères de la région, de la province et éventuellement à l'international. Le projet pilote élaboré par la SESAT cadre parfaitement dans les recommandations que le CST adresse au gouvernement du Québec et représente une opportunité de mise en œuvre concrète et à court terme de ses engagements en vue d'améliorer la gouvernance des eaux souterraines.

⁷ Conseil de la Science et de la Technologie. 2010. *Perspectives STS; Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés*. 94 p.

⁸ Transfert Environnement. 2007. *Projet de gestion intégrée et concertée des eaux souterraines. Rapport d'étape : Situation de référence*. Rapport présenté à la SESAT. 74 p.

⁹ Transfert Environnement. 2008. *Projet de gestion intégrée et concertée des eaux souterraines. Rapport final de faisabilité*. Rapport présenté à la SESAT. 66 p.

6. Demande de la SESAT au gouvernement du Québec

Le 22 mars dernier, monsieur le ministre Pierre Arcand soulignait la Journée mondiale de l'Eau. « La protection, la saine gestion et la mise en valeur de l'eau figurent parmi les priorités de notre gouvernement. C'est ainsi que nous pouvons offrir à nos citoyens l'accès à une eau de qualité pour répondre à leurs besoins présents et futurs », a déclaré le ministre. N'est-il pas intéressant de constater qu'en Abitibi-Témiscamingue, région où l'on retrouve une des meilleures eaux souterraines au monde, il existe un organisme – la SESAT – qui a pour grandes orientations ces trois mêmes priorités?

Particulièrement depuis 2007, la SESAT a accompli de grandes réalisations malgré ses difficultés à obtenir un financement adéquat. La SESAT a besoin d'obtenir à court terme une stabilité financière pour continuer à jouer son rôle en relevant les défis des prochaines années. Appuyée par ses partenaires régionaux, la SESAT adresse les deux requêtes suivantes au MDDEP :

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue demande d'être reconnue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme étant un organisme de gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue.

La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue demande que cette reconnaissance soit inscrite dans une entente d'une durée minimale de trois ans, renouvelable, garantissant un financement annuel de 125 000 \$ afin de lui permettre le maintien d'une permanence et le soutien de son développement.

La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* donne le droit au ministre d'accéder à ces demandes. Le paragraphe 2^o de l'article 14 de cette loi accorde au ministre du MDDEP le pouvoir de « *recenser et de décrire les unités hydrographiques, notamment les sous-bassins, sur la base entre autres du critère de l'historique de la concertation, la cohésion et l'harmonie entre les divers utilisateurs ou milieux intéressés* ». De plus, il est inscrit au paragraphe 3^o du même article de cette loi que le ministre peut pourvoir aux conditions qu'il fixe, pour chacune de ces unités hydrographiques, à la désignation d'un organisme chargé de remplir la mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

La présence d'eskers et de moraines fournissant au territoire québécois une eau de qualité exceptionnelle est une particularité régionale qui se doit d'être considérée. En raison de la nature même de leur formation et de leur localisation, les eskers et moraines aquifères se retrouvent fréquemment en marge des bassins d'eau de surface. Toutefois, l'eau comprise dans

ces aquifères granulaires doit être bien protégée et bien gouvernée, et ce, de façon très particulière, pour le bien de la nation québécoise. La SESAT est sans contredit la meilleure organisation pour assumer ce rôle en partenariat avec les autres acteurs de l'eau en région et avec le gouvernement du Québec.

Reconnaitre la SESAT et lui permettre d'être fonctionnelle est une belle opportunité pour le gouvernement du Québec d'assumer son leadership en matière d'eau souterraine.

Annexe I

L'eau souterraine des eskers et moraines, ressource-clé en Abitibi-Témiscamingue

L'eau souterraine des eskers et moraines, ressource-clé en Abitibi-Témiscamingue

Le paysage de l'Abitibi-Témiscamingue est caractérisé par la présence de long ruban de sable et de gravier stratifiés mis en place par l'action d'une rivière sous-glaciaire au moment de la fonte des glaciers. Situés dans un contexte géophysique favorisant la filtration et la rétention de l'eau souterraine, ce sont là les eskers et moraines typiques du nord, lieux d'approvisionnement en eau potable pour près de 75% de la population de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Origines des eskers et des moraines

Les eskers et moraines qui parsèment la région sont un héritage de la dernière glaciation à avoir recouvert le territoire, la glaciation du Wisconsin¹⁰. Les longs rubans de sable et de gravier que l'on retrouve au cœur des eskers se sont initialement formés sous l'action d'érosion par les rivières s'écoulant sous le glacier en retrait. Pour ce qui est de la moraine Harricana, elle s'est développée entre deux lobes de glace qui, en fondant, ont creusé de plus en plus le glacier vers le Nord, tout en alimentant une rivière de surface qui a laissé dans son lit les matériaux granulaires qui constituent la moraine d'aujourd'hui. Les changements dans l'orientation des dépôts, tel celui observé à l'est de Val-d'Or, représentent une modification de la trajectoire du retrait glaciaire.

En marge du glacier, les eaux de fonte se sont accumulées sur de très grandes étendues, emplissant ainsi la dépression isostatique causée par le poids du glacier. En Abitibi-Témiscamingue et dans le nord-est ontarien, ces eaux de fonte ont formé deux lacs glaciaires successifs. D'abord (10 000 ans A.A.) le lac Barlow, recouvrant l'actuel Témiscamingue. Plus tard (8 400 ans A.A.) alors que le glacier s'était retiré plus loin au Nord, le lac Ojibway est venu recouvrir l'Abitibi. Ces deux lacs glaciaires, qu'on peut arbitrairement regrouper sous l'appellation Barlow-Ojibway, étaient caractérisés par des courants beaucoup moins forts que ceux des rivières glaciaires, permettant ainsi la sédimentation de particules beaucoup plus fines, les dépôts glaciolacustres d'eau profonde. C'est ainsi que la plaine argileuse témiscabitiennne a été créée, recouvrant partiellement ou totalement les eskers de la région.

Les précipitations qui sont captées par les crêtes des eskers sont filtrées par des couches de sable et de gravier d'épaisseur et de composition variables, ce qui explique que la qualité de la filtration varie d'un esker à l'autre et même entre différentes portions nord-sud d'un même esker. Dans plusieurs cas, la qualité de l'eau filtrée est exceptionnelle. Les eskers et moraines aquifères de la région servent de source d'eau potable à plusieurs villes et municipalités, entre autres Val-d'Or, Malartic, Senneterre, Barraute, Amos et La Sarre. Les eaux municipales d'Amos, Barraute et Senneterre, de même que l'eau embouteillée ESKA ont gagné différents prix à la compétition internationale de dégustation d'eau de Berkeley Springs (ÉU) entre 2001 et 2007.

Si une couche d'argile recouvre les flancs de l'esker, l'eau se retrouve ainsi retenue dans un réservoir naturel (Fig. 2). Le niveau d'eau dans ce réservoir varie selon le taux de précipitations (recharge) et selon le taux de pompage subi. Lorsque le niveau atteint la limite supérieure de la

¹⁰ Veillette, J. 2000. *Chapitre 1 : Un roc ancien rajeuni par les glaciers. Dans Abitibi-Témiscamingue. De l'emprise des glaces à un foisonnement d'eau et de vie.* Éditions Multimonde. 160 p.

couche argileuse, l'eau émerge sur les flancs de l'esker sous forme de sources qui constituent dans la plaine argileuse, la tête de différents bassins versants. Les eskers et moraines ne sont pas exclusifs à l'Abitibi-Témiscamingue. La dernière glaciation s'est en effet étendue non seulement sur la quasi-totalité du Canada, mais aussi sur l'ensemble des continents européen et asiatique. Ce qui distingue les eskers et moraines témiscabitiens de ceux que l'on peut retrouver ailleurs au Québec, par exemple en Beauce, en Mauricie et encore dans la région des Appalaches, c'est la couche de recouvrement argileuse qui confère à certains un potentiel aquifère remarquable¹¹.

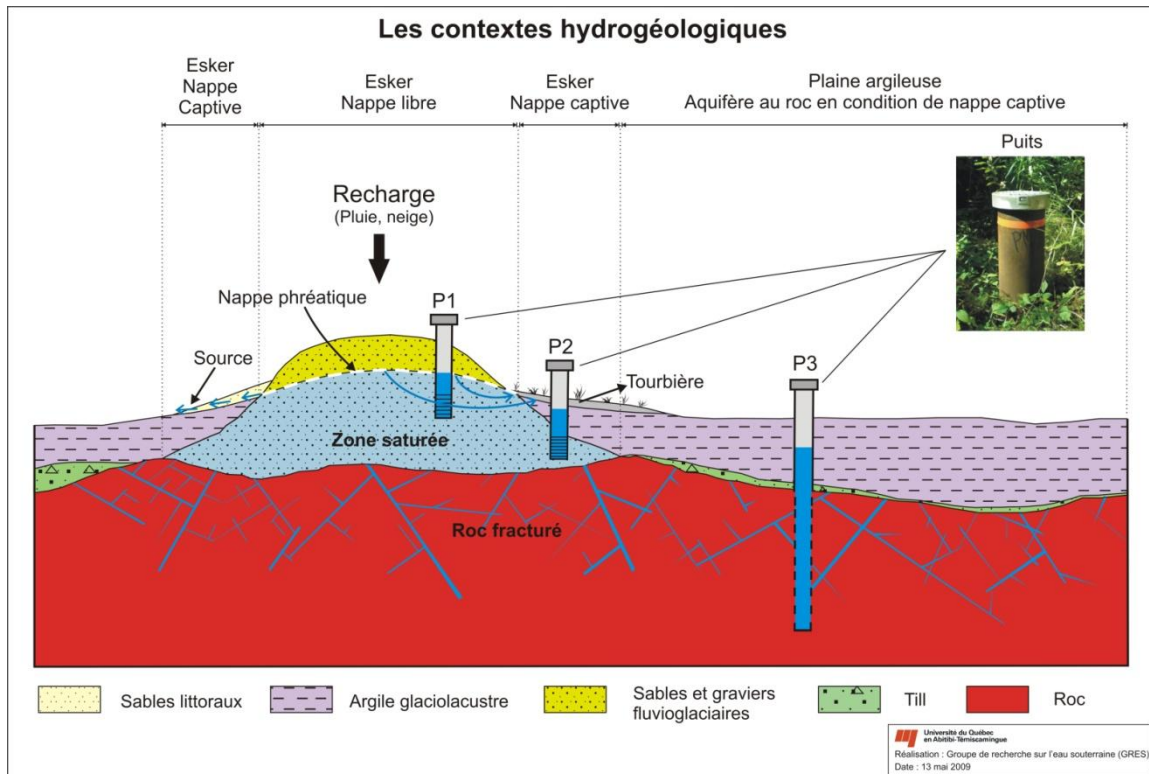


Figure 1: Modélisation d'une coupe transversale d'esker aquifère. La limite supérieure de la zone saturée est représentée par la ligne pointillée. Dépendamment de la position d'un puits, il pourra s'insérer soit dans la zone découverte de l'esker (P1), soit dans sa portion recouverte d'argile (P2). Les puits forés dans la plaine argileuse s'alimentent sous la couche argileuse, directement au roc ou dans des « poches » granulaires locales (P3).

Source : Groupe de recherche sur les eaux souterraines (GRES), UQAT, 2009.

Distribution régionale des eskers et moraines

En traversant la région d'est en ouest, on rencontre un esker ou une moraine orientée nord-sud approximativement à chaque quinze kilomètres (Fig. 1). Du côté de l'Abitibi, on retrouve successivement l'esker du lac Parent, l'esker du lac Despinassy, l'esker de Barraute, la moraine interlobaire Harricana, l'esker St-Mathieu/Berry, l'esker de Launay, l'esker du lac Macamic et l'esker de La Sarre. Plus au Sud, on retrouve également l'esker Vaudray-Joannès, l'esker du lac Malartic, l'esker du lac Sabourin et l'esker de Louvicourt. Du côté du Témiscamingue, on retrouve les eskers de Nédélec, de Moffet et de Belleterre ainsi que les moraines de Roulier et

¹¹ Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 2007. *Portrait des ressources hydriques, version intégrale*. Les portraits de la région. 47 p.

de Laverlochère. Plusieurs eskers ou sections d'eskers n'ont pas encore été nommés et encore moins étudiés.

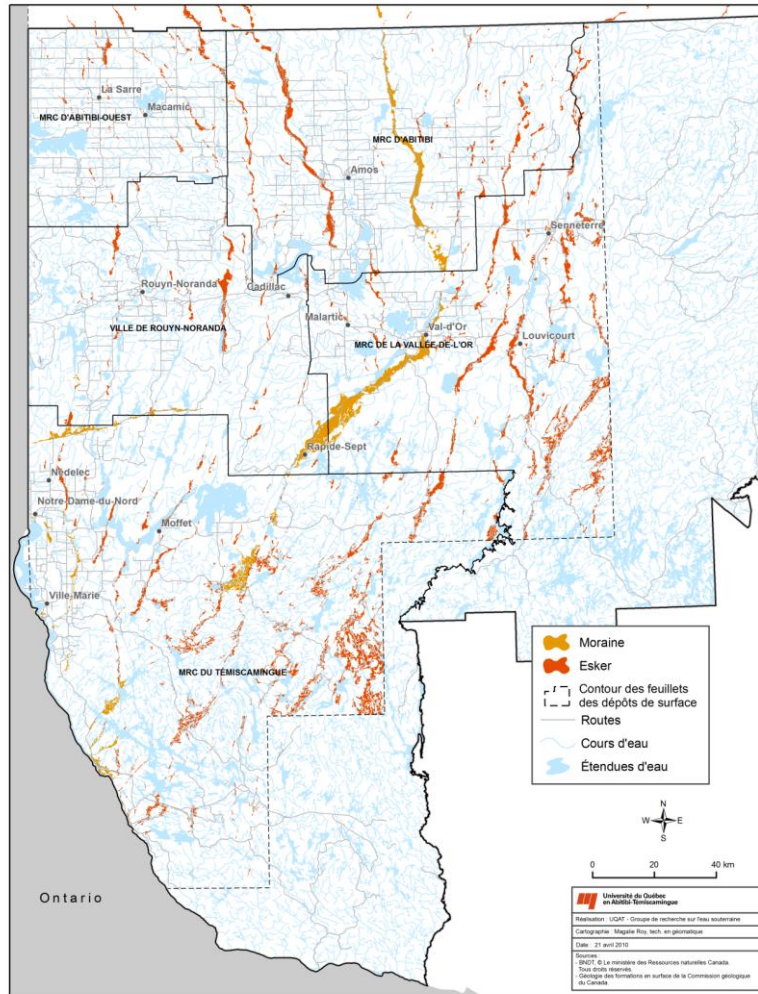


Figure 2: Dépôts fluvio-glaciaires en Abitibi-Témiscamingue.
Source : Groupe de recherche sur les eaux souterraines (GRES), UQAT, 2010.

Enjeux liés à l'utilisation multiple de ces territoires

Les formations géologiques que sont les eskers et moraines sont très perméables et donc très vulnérables à la contamination émanant de la surface, d'autant plus qu'ils sont propices à plusieurs usages qui ne sont pas toujours compatibles avec la préservation d'un aquifère granulaire.

Le sable et le gravier qui les composent constituent des bancs d'emprunt faciles et intéressants à exploiter. Le pouvoir de filtration des eskers et moraines et leur perméabilité a, dans le passé, facilité l'enfouissement de matières résiduelles. D'ailleurs, on suppose que la fermeture de ces anciens dépôts en tranchée, sans recouvrement, ni imperméabilisation, pose aujourd'hui des problèmes majeurs de gestion des lixiviats ce qui suscite des craintes de contamination de l'eau souterraine. On retrouve également sur ces sites nombre de sentiers pour véhicules hors route (VHR), des kilomètres de routes et quelques aéroports. Plusieurs lacs situés sur eskers et moraines font l'objet d'endroits de prédilection pour la villégiature. À certains endroits, on y fait

la culture de pommes de terre et de bleuets. L'exploitation forestière est également un autre exemple d'utilisation multiple de ces territoires qui doivent être faits de façon à éviter les nombreux conflits d'usages possibles.

Importance des eskers et moraines témiscabitiens

De par leur composition de sable et de gravier, les eskers et moraines constituent des filtres naturels et plusieurs d'entre eux fournissent une eau de très grande qualité. Puisque leurs flancs sont recouverts d'argile, les eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue ont la capacité de retenir et d'emmagasiner l'eau, formant ainsi des aquifères granulaires dont certains sont suffisamment productifs pour alimenter de grandes villes en eau potable (par exemple, la Val-d'Or alimente 25 000 personnes à partir de son puits situé dans la moraine Harricana).

Dans un contexte mondial de raréfaction de l'eau de qualité, les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue constituent une ressource inestimable.

L'importance de la protection des eskers et moraines est désormais reconnue dans divers textes ayant force de loi au Québec. Par exemple, le Plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue retient neuf territoires situés complètement ou partiellement sur eskers et moraines. Pour ces aquifères, le gouvernement du Québec recommande d'adapter l'utilisation du territoire à la protection de l'eau souterraine. De plus, le projet de loi no 14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* propose d'ajouter les eskers dans la liste des travaux, ouvrages et objets pouvant faire l'objet d'une réserve à l'État ou à une soustraction au jalonnement minier par arrêté ministériel. Ces actions démontrent bien que le gouvernement actuel a effectivement pris conscience qu'il est essentiel de bien protéger l'eau souterraine des aquifères granulaires.

Annexe II

Résolution CA-2011-10-19-01

Adoption du mémoire par les membres du conseil d'administration de la SESAT



**RÉSOLUTION TENANT LIEU D'ASSEMBLÉE DE LA
SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE,
ADOPTÉE LE 19 OCTOBRE 2011 À 16 H 00**

ADMINISTRATEURS AYANT RÉPONDU ÊTRE EN ACCORD AVEC L'ADOPTION DU MÉMOIRE « GOUVERNANCE DE L'EAU SOUTERRAINE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LE DÉFI DE LA SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE » :

Serge Bastien, président	Membre fondateur	X
André Brunet	Membre fondateur	X
Amélie Mercier	Ville d'Amos, membre fondateur	
Félix Offroy	Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, membre fondateur	
Steven Maheux, trésorier	MRC d'Abitibi	X
Maurice Laverdière	MRC du Témiscamingue	X
Lucien Côté	MRC d'Abitibi-Ouest	
Jean-Maurice Matte	MRC de la Vallée-de-l'Or	
Pierre Monfette	Ville de Rouyn-Noranda	X
Linda Perron-Beauchemin, secrétaire	UQAT	X
Vincent Cloutier	Milieu scientifique	X
Jacinthe Châteauvert, vice-présidente	Milieu environnemental	X
Suzanne Aubry	Milieu de l'éducation	
Claude Balleux	Milieu socioéconomique	X
Patricia Boutin	Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie	X
Gérard Houle	Organisme de bassin versant du Témiscamingue	X

RÉSOLUTION CA 2011-10-19-01

Adoption du mémoire « Gouvernance de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue, le défi de la société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue »

CONSIDÉRANT que l'accès à l'eau est en voie de devenir un enjeu international majeur et que les états riches en eau ont la responsabilité de gérer cette ressource de façon adéquate et proactive en vue de maintenir cet accès à long terme pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que la gestion adéquate et proactive des ressources hydriques d'un État doit se traduire concrètement par un investissement significatif dans les travaux de recherche et de gouvernance menés par des institutions compétentes;

CONSIDÉRANT que l'omniprésence d'eskers et de moraines aquifères sur l'ensemble du territoire régional, dont certains produisent une eau de très grande qualité, constitue une des grandes richesses à long terme de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec;

CONSIDÉRANT que la région de l'Abitibi-Témiscamingue se démarque de plus en plus par une gestion soucieuse et proactive de ses eaux souterraines tant à l'échelle de ses municipalités et de ses MRC, que dans différents secteurs industriels;

CONSIDÉRANT que l'existence de la SESAT est l'une des manifestations les plus concrètes de l'importance que revêt la gouvernance des eaux souterraines pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la mission et les objectifs de la SESAT s'insèrent directement dans certains des engagements gouvernementaux définis dans la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT que le bilan des activités réalisées par la SESAT au cours des dernières années nous confère une expertise unique au Québec;

CONSIDÉRANT que les défis de gestion intégrée des eaux souterraines identifiés par la SESAT requièrent une coordination locale par un organisme de gouvernance compétent;

CONSIDÉRANT que la SESAT propose un projet pilote de gestion intégrée d'un esker aquifère. Ce projet concorde avec le type de projet pilote de gestion intégrée de l'eau que recommande le Conseil de la science et de la technologie dans son rapport 2010 : Perspectives STS; Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés;

CONSIDÉRANT que la SESAT bénéficie dans sa démarche de reconnaissance auprès du MDDEP du soutien de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que les activités et le champ d'expertise de la SESAT sont clairement distincts de ceux des deux organismes de bassin versant témiscabitiens avec lesquels la SESAT joue un rôle complémentaire;

CONSIDÉRANT que la SESAT est reconnue comme étant l'organisme désigné pour le transfert des connaissances acquises dans le cadre du projet PACES mené par l'UQAT et financé par le MDDEP;

CONSIDÉRANT que l'Entente spécifique sur le développement durable des ressources en eau souterraine dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue prenant fin le 31 mars 2011 laissera la SESAT sans assurance de financement pour les années à venir;

CONSIDÉRANT que les montants, sommes et intérêts perçus en vertu du règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau seront versés au Fonds vert aux fins d'assurer la gouvernance de l'eau et il est démontré que la SESAT est un organisme de gouvernance de l'eau reconnu par ses pairs;

CONSIDÉRANT que l'Abitibi-Témiscamingue est une région qui désire se démarquer par son souci d'une gouvernance novatrice des eaux souterraines, ce qui sous-entend qu'elle doit implicitement pouvoir compter sur le soutien et la reconnaissance officielle des paliers de gouvernement qui sont gestionnaires de l'eau, c'est-à-dire le gouvernement municipal et le gouvernement provincial.

**Il est résolu unanimement d'adopter le mémoire *Gouvernance de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue*;
Le défi de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue.**

Accepté à l'unanimité

Copie certifiée conforme

Donnée à Amos

Ce 19 octobre 2011



Linda Perron-Beauchemin, secrétaire

Annexe III

Lettres d'appui / résolutions d'appui des partenaires



Le 30 septembre 2011

Monsieur Serge Bastien
Président
Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT)
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Reconnaissance de la SESAT par le MDDEP

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du mémoire que vous avez déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement à la gouvernance de l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue. Votre demande de reconnaissance en tant qu'organisme responsable à ce titre pour la région a été portée à l'attention des membres de notre conseil d'administration le 27 septembre 2011. Nous avons le plaisir de vous informer que notre organisme appuie cette requête.

Cette position s'appuie notamment sur l'expertise et la reconnaissance que la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a su développer au fil des années, au regard de cette précieuse ressource. Nous croyons également que les diverses actions de la SESAT, tant en appui à la recherche et à l'acquisition de connaissances qu'en matière de vulgarisation et de diffusion des enjeux et connaissances associées aux eaux souterraines, guideront les actrices et acteurs régionaux vers une meilleure gestion de cette ressource, qui est par ailleurs si abondante chez nous.

La SESAT est un organisme complémentaire aux organismes de bassins versants qui sont actuellement à l'œuvre, puisqu'elle se consacre spécifiquement aux enjeux relatifs aux eaux souterraines. En effet, bien que les lignes directrices qui guident les activités de la SESAT intègrent également la protection et la valorisation durable, la SESAT se préoccupe d'abord de la gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue et des régions limitrophes. La SESAT et les organismes de bassins versants présentent donc des similitudes et sont, dans la région, complémentaires. Leur présence est très importante, notamment sur le plan de la concertation. Toutefois, le manque de financement affectant votre organisation constitue un frein majeur à son développement ainsi qu'à la gouvernance de l'eau souterraine sur l'ensemble de notre territoire.

Vous souhaitant bonne chance dans vos démarches, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Ulrick Chérubin

Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819.762.0774
Télécopieur : 819.797.0960



cr@conferenceregionale.ca
www.conferenceregionale.ca



Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1^{er} Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

Le 16 décembre 2011

Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue
Monsieur Serge Bastien
341, Rue Principale Nord
5^{ième} étage, Bureau 5040
Amos (Québec) J9T 2L8

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la résolution numéro 151-12-2011 adoptée par l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi lors de sa réunion du 14 décembre dernier.

Par cette résolution, les maires de la MRC d'Abitibi appuient le mémoire que vous adressez au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Doris Jubinville,
Directrice générale adjointe.

p.j.

D'amour 
et d'eau pure!

Prix « Leadership Municipal » 2011



Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi

571, 1^{re} Rue Est - C.P. 214 - Amos (Québec) J9T 3A6

Téléphone : 819 732-5356 / Télécopieur : 819 732-9607 / Courriel : mrc@mrcabitibi.qc.ca

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2011 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JACQUES RIOPEL, PRÉFET.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h05)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécession
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

151-12-2011

SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS APPUI

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'appuyer le mémoire intitulé « Gouvernance de l'eau souterraine d'Abitibi-Témiscamingue » déposé par la Société de l'Eau Souterraine Abitibi-Témiscamingue au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs par laquelle elle demande :

- La reconnaissance comme un organisme de gouvernance de l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue;
- Une entente d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, garantissant un financement annuel de 125 000\$ afin de lui permettre le maintien d'une permanence et le soutien de son développement.

ADOPTÉE

Doris Jubinville,
Directrice générale adjointe.

Copie certifiée conforme,
Amos, le 16 décembre 2011.

D'amour
et d'eau pure!

Prix « Leadership Municipal » 2011



Le 16 mars 2011

Monsieur Serge Bastien
Président
Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT)
341, Rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Appui à la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT)

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une résolution du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

Par cette résolution, les administrateurs du CREAT appuient la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) dans leur demande formulée dans le mémoire déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lors du forum *L'eau souterraine, un patrimoine à connaître et à gérer*.

Nous croyons que la reconnaissance de la SESAT en tant qu'organisme de gouvernance de l'eau souterraine en Abitibi-Témiscamingue est nécessaire en raison de la particularité régionale reliée aux eskers et aux moraines et à l'immensité du territoire à couvrir.

La SESAT est une précieuse partenaire du CREAT. Elle collabore avec notre organisme par l'entremise de notre bulletin d'information environnemental et dans le cadre de nos différentes activités (colloques, consultations publiques, conférences de presse, etc.).

La pertinence de la SESAT en Abitibi-Témiscamingue étant démontrée, nous croyons que le manque de financement de la SESAT ne devrait pas être un frein à son fonctionnement.

Le MDDEP doit considérer la demande de la SESAT, car la survie de cet organisme à moyen terme en dépend.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Jacinthe Châteauevert

Jacinthe Châteauevert
Présidente

p. j. Résolution d'appui

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760 / Courriel : info@creat08.ca / Site Internet : www.creat08.ca





Lors de la réunion du comité exécutif du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) tenue le 9 mars 2011 par conférence téléphonique, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Résolution CE 09-03-2011-04

Il est proposé par M. Serge Tessier d'appuyer la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) afin qu'elle soit reconnue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) comme étant l'organisme de gouvernance de l'eau en Abitibi-Témiscamingue et qu'elle reçoive un financement récurrent pour son fonctionnement. La résolution est appuyée par M. Hugo Asselin et adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jacinthe Châteauvert

Jacinthe Châteauvert, présidente

9 mars 2011



Val-d'Or, le 17 mars 2011

Monsieur Serge Bastien
Président
Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue
341, rue Principale Nord, 5e étage, bureau 5040
Amos (Québec)
J9T 2L8

Objet : Appui de l'OBVAJ à la SESAT

Monsieur Bastien,

Par la présente l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie souhaite souligner son appui à la SESAT dans ses démarches de financement et de reconnaissance. La SESAT est un organisme incontournable en termes de concertation, de gestion et de transfert de connaissances sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un partenaire essentiel pour l'OBVAJ.

Les OBV ont été officiellement mandatés par le gouvernement du Québec pour agir comme maîtres d'œuvre de la gestion intégrée de l'eau par la réalisation de plans directeurs de l'eau. Ce mandat couvre à la fois l'eau surface et l'eau souterraine. En région, l'OBVAJ s'appuie sur la SESAT pour les questions relatives aux eaux souterraines. L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie, l'UQAT et la SESAT travaillent ainsi en collaboration pour traiter dans son ensemble de la gestion intégrée de l'eau en région. Sans la participation de la SESAT, le budget limité et le grand territoire de gestion de l'OBVAJ ne permettraient pas de traiter avec la même profondeur des enjeux liés à l'eau souterraine.

Nous espérons vivement que la SESAT puisse obtenir le financement nécessaire pour assurer sa pérennité.

Veuillez agréer, Monsieur Bastien, l'expression de nos sentiments distingués.

Guylaine Bois
Présidente



**Résolution de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
Le 19 octobre 2011**

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil d'administration de l'OBVAJ, tenue le mercredi 19 octobre 2011, à 16 heures 30, à la salle 5204 de l'UQAT à Amos.

Administrateurs présents lors de cette réunion :

Secteur Communautaire		Secteur économique	
Monique Châteauvert	X	Isabel Dufresne	X
Robin Potvin		Patrick Garneau	X
Geneviève Godbout	X	Mélanie Roy	
Suzanne Brais		Sylvain Vachon	
Doris St-Pierre	X	Mathieu Pichette	X
Vincent Cloutier	X		
Guylaine Bois	X		
Secteur Municipal			
Gilles Bérubé	X		
Geneviève Bourgeois	X		
Jean Brassard			
Éric Audet			
Steve Rankin	X		

Résolution # OBVAJ 2011-14

Objet : Appui au mémoire de la SESAT

Il est résolu unanimement d'appuyer le mémoire de la SESAT. La proposition est appuyée par M. Mathieu Pichette et adoptée à l'unanimité.

Adopté.

Mme Guylaine Bois
Présidente



Ville-Marie, le 15 mars 2011

Monsieur Serge Bastien
Président
Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue
341, rue Principale Nord, 5e étage, bureau 5040
Amos (Québec)
J9T 2L8

Objet : Appui de l'OBVT à la SESAT

Monsieur Bastien,

Par la présente l'Organisme de Bassin versant du Témiscamingue souhaite souligner son appui à la SESAT dans ses démarches de financement et de reconnaissance. La SESAT est un organisme incontournable en termes de concertation, de gestion et de transfert de connaissances sur les eaux souterraines en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un partenaire essentiel pour l'OBVT.

Les OBV ont été officiellement mandatés par le gouvernement du Québec pour agir comme maîtres d'œuvre de la gestion intégrée de l'eau par la réalisation de plans directeurs de l'eau. Ce mandat couvre à la fois l'eau surface et l'eau souterraine. En région, l'OBVT s'appuie sur la SESAT pour les questions relatives aux eaux souterraines. L'OBVT et la SESAT travaillent ainsi en collaboration pour traiter dans son ensemble de la gestion intégrée de l'eau en région. Sans la participation de la SESAT, le budget limité et le grand territoire de gestion de l'OBVT ne permettraient pas de traiter avec la même profondeur des enjeux liés à l'eau souterraine.

Nous souhaitons une longue vie à la SESAT et surtout nous espérons qu'elle puisse obtenir le financement nécessaire pour assurer sa pérennité.

Veuillez agréer, Monsieur Bastien, l'expression de nos sentiments distingués.

Raymond Moreau
Président



**Résolution du conseil d'administration de
l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue**
(Le 12 octobre 2011 par voix électronique)

Liste des participants

Administrateur	Organisme	Présence	Secteur
Maurice Laverdière	MRC de Témiscamingue	X	Municipal
Philippe Barette	MRC de Témiscamingue	X	Municipal
Mario Sylvain	MRC de la Vallée-de-l'Or	X	Municipal
Marcel Maheux	Ville de Rouyn-Noranda	X	Municipal
Sylvain Cossette	UPA	X	Économique
Gérard Houle	Les Pierres du Nord	X	Économique
Nathalie Tremblay	Xstrata cuivre Canada, Fonderie Horne	X	Économique
André Poulin	Association des Chasseurs et Pêcheurs de Rouyn-Noranda inc.		Communautaire
Pape Déthié Ndione	Conseil régional de l'environnement de l'A-T	X	Communautaire
Samuelle Ramsay-Houle	Groupe Éco-citoyen (GÉCO)	X	Communautaire
Olivier Pitre	Société des eaux souterraines de l'A-T	X	Communautaire
Raymond Moreau	Comité des riverains du lac Tee	X	Communautaire
Danielle Guimond	MDDEP		Gouvernemental
Claire Firlotte	MRNF		Gouvernemental
Alain Sarrazin	MAPAQ		Gouvernemental
Vanessa C. Lamothe	MAMROT		Gouvernemental
Yves Coutu	MTQ		Gouvernemental
Stéphane Bessette	Direction de la santé publique		Gouvernemental
Michel Desfossés	Hydro Québec		Gouvernemental
Marie-Claude Provost	SEPAQ (Parc Aiguebelle)	X	Gouvernemental
Nathalie Dallaire	Conférence régionale des élus de l'A-T		Gouvernemental

RÉSOLUTION CA-2011-10-12-01

Il est proposé par M Raymond Moreau, appuyé par M Gérard Houle et résolu à majorité, d'appuyer le mémoire produit par la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) qui demande une reconnaissance officielle de l'organisme auprès du MDDEP (reconnaissance accompagnée d'un financement)

Copie conforme au registre des procès-verbaux de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue

Signée le 19 octobre 2011 à Ville-Marie

Ambroise Lycke
Directeur général de l'OBVT



**Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue**

445, boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) Canada J9X 5E4
Téléphone : 819 762-0971
Télécopieur : 819 797-4727

BUREAU DE LA RECTRICE

Le 2 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand, ministre
Ministère du Développement durable et
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte du dépôt d'un mémoire sur la gouvernance de l'eau par la Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT), il nous apparaît important de réaffirmer notre appui et le partenariat constructif et complémentaire qui lie nos deux organisations.

Rappelons que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) accueille dans ses locaux l'équipe de la SESAT et plusieurs membres de notre institution siègent sur le conseil d'administration et sur des comités de travail.

En ce sens, le contenu du mémoire a été élaboré en concertation avec une partie de notre équipe d'experts et nous sommes heureux de faire partie des partenaires de la SESAT qui vous le présente, afin de supporter la réflexion de votre ministère dans un dossier aussi important qu'est la gouvernance de l'eau.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La rectrice

Johanne Jean

JJ/cb

Annexe IV

Sommaire exécutif

Projet de gestion intégrée et concertée de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry



PROJET DE GESTION INTÉGRÉE ET CONCERTÉE DES EAUX SOUTERRAINES



*Présentation sommaire du projet
pilote de gestion intégrée et
concertée de l'esker
Saint-Mathieu / Berry*

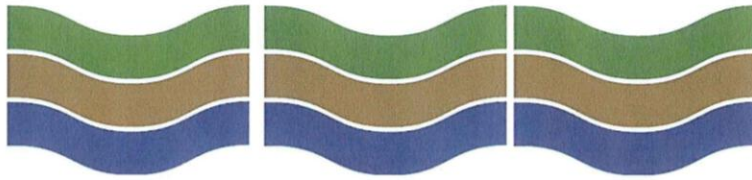


Par

**LA SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**



Été 2011



L'EAU SOUTERRAINE...

UNE SIGNATURE RÉGIONALE DISTINCTIVE!

- ✚ Le projet pilote de gestion intégrée et concertée des eaux de l'esker Saint-Mathieu-Berry est un projet concret de développement qui se réalise d'abord sur un territoire rural et urbain de la MRC Abitibi, tel que déterminé dans la Politique nationale de la ruralité. Il correspond aux visées de la mesure des laboratoires ruraux;
- ✚ Mené dans six municipalités de la MRC Abitibi, il couvre différentes dimensions : approche de concertation et partenariats, utilisation des ressources humaines et naturelles, diffusion de connaissances, ressources à protéger et à mettre en valeur, mise en œuvre de scénarios de développement originaux;
- ✚ Le projet-pilote de gestion concertée et intégrée des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue est l'aboutissement de multiples démarches de recherches, d'acquisition de connaissances, d'études, d'échanges et de concertation menées par diverses organisations de la région depuis 2002.

**La SESAT croit
qu'une prise de
conscience
collective du défi
social de la gestion
intégrée de l'eau est
essentielle à tout
éventuel
développement
associé à la
ressource hydrique.**

ORIENTATIONS DU PROJET PILOTE

- ✚ Développer et expérimenter à l'échelle régionale un mode de gestion intégrée et concertée des nappes et réserves en eaux souterraines;
- ✚ Développer un modèle de gouvernance et de vigilance des eaux souterraines applicable au Québec et transférable dans les régions disposant de ressources en eaux souterraines de qualité;
- ✚ Fournir les éléments pour ajouter des responsabilités et modalités de protection et de mise en valeur des eaux souterraines dans la Politique québécoise de l'eau.



OBJECTIFS DU PROJET PILOTE

Les objectifs du projet pilote définissent les intentions de protection et d'usage des eaux souterraines. Ces objectifs sont les suivants :

La SESAT croit en l'urgence de se préoccuper de la protection de la ressource hydrique pour en assurer sa protection et sa pérennité dans une perspective de développement durable.

- ✚ La protection de la santé publique, notamment en assurant la qualité des eaux puisées pour la consommation humaine et animale
- ✚ La sécurité des approvisionnements pour garantir les quantités requises pour les divers usages
- ✚ La pérennité de la ressource tant en quantité qu'en qualité par le maintien des écosystèmes et de cycles de renouvellement des nappes
- ✚ La sensibilisation et la mobilisation des citoyens à s'engager et participer à la gestion et à la protection des ressources
- ✚ La conciliation des usages et des intérêts des utilisateurs du territoire
- ✚ Le développement économique régional par une mise en valeur de la ressource et de produits qui en dépendent
- ✚ Les bénéfices aux collectivités par la maximisation des retombées de l'utilisation des ressources

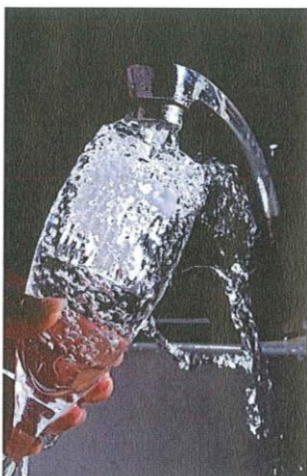
UNE GESTION INNOVATRICE, UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

- ✚ Le projet pilote représente une expérience unique qui développe de façon systématique et planifiée une formule appropriée pour la gouvernance des eaux souterraines.
- ✚ Le projet pilote entend mettre en place une forme innovatrice de gestion environnementale inscrite directement dans l'approche de développement durable par la considération simultanée des dimensions environnementales, économiques, sociales et scientifiques.
- ✚ Le projet pilote entend utiliser une approche de gestion axée sur l'acceptabilité sociale des projets d'exploitation de la ressource en informant adéquatement les gens, en déterminant des règles du jeu satisfaisantes pour tous, en s'assurant de la participation de tous à la protection de la ressource et en identifiant les gains environnementaux et économiques des efforts de concertation pour la mise en valeur des ressources.



GOVERNANCE DU PROJET

L'hypothèse de gouvernance s'inspire des organismes de gestion des rivières par bassin versant mis sur pied dans le cadre de la politique québécoise de l'eau. Le mode de gestion adopté pour la gouvernance du projet pilote est participatif. Les décisions sont prises par consensus des participants par un processus de concertation.



1) **Organisme porteur : SESAT**

Organisme à but non lucratif ayant une représentativité régionale dont la mission est de soutenir l'acquisition et le transfert de connaissances en vue d'assurer une gestion responsable, concertée et proactive du potentiel hydrique de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue. Le conseil d'administration de la société est formé de 15 membres et s'assure d'une représentation multipartite et régionale (voir annexe).

Fréquence des réunions : 6 rencontres par année

2) **Organisme de concertation : Comité de gestion de l'esker**

Création d'un organisme de concertation pour la gestion des eaux souterraines. Comité représentatif des acteurs de la communauté, des usagers de la ressource et des occupants du territoire, il doit assurer la diversité et l'équilibre de représentation des intérêts de façon à garantir à l'organisme l'indépendance par rapport à chacun des membres participants. Il sera formé de 30 représentants

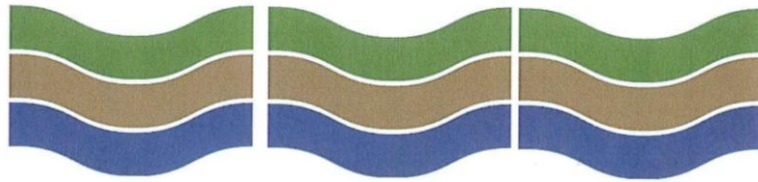
Fréquence des réunions : 4 rencontres par année

3) **Exécutif du comité de gestion de l'esker**

Comité formé de 6 membres

Fréquence des réunions : une rencontre par mois

L'intégration de fait du social, de l'économie
et de l'environnement



MISE EN ŒUVRE DU PROJET

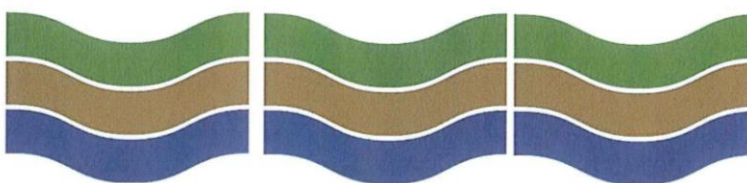
L'ensemble du projet sera réalisé sur une période de six ans, de septembre 2010 à décembre 2016. Il se décline en trois phases : **le démarrage du projet, l'expérimentation** et, finalement, **l'implantation et le transfert**.

Phases du projet pilote

PHASES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER
Phase 1	Démarrage du projet pilote <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une veille stratégique ▪ Élaborer un plan de sensibilisation et un plan de communication ▪ Démarche de construction d'un consensus territorial ▪ Faire le portrait de l'esker 	An 1
Phase 2	Expérimentation du projet pilote Élaboration du Plan directeur de conservation et de mise en valeur de l'eau de l'esker Saint-Mathieu/Berry <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un diagnostic ▪ Déterminer les enjeux et les orientations reliés aux problèmes relevés à la mise en valeur et aux besoins des usagers ▪ Faire des consultations publiques ▪ Élaborer un plan d'action triennal pour la mise en œuvre du plan directeur de conservation et de mise en valeur de l'esker 	An 2 - 3
Phase 3	Implantation et transfert Mise en œuvre du Plan directeur de conservation et de mise en valeur de l'eau de l'esker Saint-Mathieu/Berry par un modèle de gouvernance participative et concertée	An 4 - 6

TERRITOIRE DE RÉALISATION

Le territoire visé pour l'expérience du projet pilote regroupe les six municipalités touchées par l'esker Saint-Mathieu/Berry : La Motte, Saint-Mathieu d'Harricana, Amos, Trécesson, Sainte-Gertrude-Manneville et Berry. Le projet pourra par la suite être transféré dans la région et au Québec.



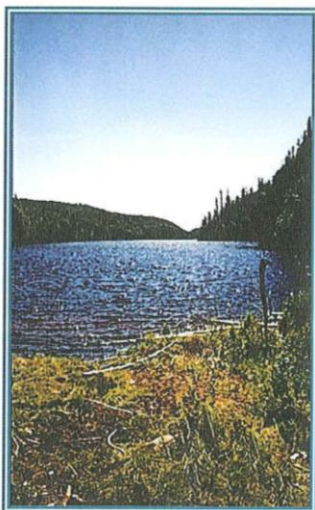
Un projet concret de développement qui permettra d'accroître la maîtrise des milieux ruraux sur leur avenir à partir d'une initiative dont ils sont les initiateurs et les concepteurs.

PARTENAIRES ET COLLABORATEURS

- ✚ MRC Abitibi
- ✚ Ville d'Amos
- ✚ Municipalité de La Motte
- ✚ Municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana
- ✚ Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville
- ✚ Municipalité de Berry
- ✚ Municipalité du Canton de Trécesson
- ✚ UQAT
- ✚ CLD Abitibi
- ✚ SADC Harricana
- ✚ Conférence régionale des élus
- ✚ MRNF via la Commission régionale des ressources naturelles
- ✚ Démarche ACCORD
- ✚ Conseil régional de l'environnement
- ✚ Citoyens, organismes communautaires et organismes environnementaux

RETOMBÉES ESCOMPTÉES

- ✚ Le projet permettra d'accroître la maîtrise des milieux ruraux sur leur avenir et sur leur développement à partir d'initiatives dont ils sont les initiateurs et les concepteurs
- ✚ Retombées découlant de la mise en œuvre d'un Plan directeur de conservation et de mise en valeur de l'esker Saint-Mathieu/Berry
- ✚ Retombées découlant de la mise d'un plan d'action triennal pour la mise en œuvre du Plan directeur
- ✚ Colloques et activités de transfert au plan régional et au plan national
- ✚ Apport d'éléments du projet pilote au plan d'aménagement de la MRC et à la Politique de l'eau
- ✚ Concertation sur le territoire
- ✚ Augmentation de la responsabilité citoyenne et des usagers au regard de la ressource hydrique souterraine
- ✚ Identification d'une région pilote hydrogéologique par les instances scientifiques et gouvernementales



Un projet exemplaire de développement durable!

Annexe V

Plan d'action 2011-2012 de la SESAT



PLAN D'ACTION DE LA SESAT

2011-2012



La réalisation des actions associées à chacun de ces objectifs permettra d'atteindre les orientations que la SESAT s'est données, soit la gouvernance, la protection et la valorisation durable de la ressource eau souterraine et ce, dans le respect de ses valeurs.



Adopté par le conseil d'administration, le 7 juin 2011

Un plan d'action – Cinq champs d'intervention – Huit objectifs

1. Convergence et transfert de connaissances, protection de l'eau souterraine

Informier et sensibiliser la population à l'importance de l'eau souterraine

- Participer à des événements grand public (kiosque)
- Tenir à jour le site internet et particulièrement, alimenter la section du projet PACES-AT sur le site internet de la SESAT
- Poursuivre la veille stratégique sur la gouvernance, la protection et la mise en valeur de l'eau souterraine et communiquer de façon récurrente les informations pertinentes
- Rédiger et faire connaître les différents documents de la SESAT (*Gouvernance des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue; État de situation 2010, rapport annuel, plan d'action, etc.*)
- Transférer les connaissances acquises par le groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'UQAT et collaborer aux travaux du PACES-AT

Faire connaître les préoccupations de la SESAT en matière d'eau souterraine

- Participer aux cinq tables GIRT régionales
- Participer aux comités consultatifs des entreprises privées ayant des projets de développement pouvant avoir un impact sur l'eau souterraine
- Fournir des éléments pour influencer la gouvernance de l'eau en région et en province

2. Pratique de la concertation, de la coordination et de l'animation régionales

Promouvoir la sécurisation des eaux souterraines à risque de contamination par la présence d'anciens dépôts en tranchée (DET) et par les activités de tout secteur d'activité (exploitation de sablières, minière, etc.) sur eskers et moraines

- Augmenter le niveau de connaissance des anciens DET présents en région
- Hiérarchisation des anciens DET en fonction de leur potentiel de contamination
- Mettre en marche des mesures afin de sécuriser l'accès à l'eau potable d'origine souterraine (ex : Développer des règles régionales de bonnes pratiques sur eskers et moraines)

3. Organisation pérenne

Obtenir un financement récurrent adéquat pour la réalisation des activités de la SESAT

- Entamer une démarche de reconnaissance auprès du MDDEP
- Réfléchir sur d'autres façon de financer les activités de l'organisme

Obtenir une reconnaissance régionale parmi la population et les organisations

- Poursuivre le développement du membership

4. Modèle de gouvernance et de gestion intégrée de l'eau souterraine

Projet pilote de gestion intégrée et concertée de l'esker St-Mathieu/Berry

- Créer un comité au sein du conseil d'administration pour organiser la mise en place du comité de gestion de l'esker (CGE)
- Mettre sur pied et animer le CGE composé des différents utilisateurs de l'esker
- Finaliser la rédaction du portrait de l'esker St-Mathieu/Berry
- Définir les enjeux territoriaux

5. Valorisation de la ressource eau souterraine

Poursuite des travaux du comité « Créneau eau d'esker »

- Poursuivre et peaufiner les recherches sur l'image de marque
- Organiser une activité de réflexion sur la thématique de l'image de marque régionale liée à l'eau souterraine
- Soutenir les travaux de la Société de technologie de l'Abitibi-Témiscamingue (STAT) qui sont en lien avec l'eau souterraine

Soutenir le développement de la main-d'œuvre spécialisée dans les professions et métiers touchant les ressources hydriques

- Former un comité de travail afin de colliger les informations en lien avec les emplois reliés à l'eau